



## **Dossier presse**

### **Journée territoriale de l'accessibilité**

**Vendredi 28 mai 2010, à 14h00  
à l'Amphithéâtre de la chambre d'agriculture de l'Aisne**

## Journée territoriale de l'accessibilité au niveau national

### Définition de l'accessibilité

A l'initiative de la Délégation Interministérielle aux Personnes Handicapées, une définition commune à 14 ministères concernés a été donnée à l'accessibilité qui a fait ensuite l'objet de déclinaisons :

« L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap, en réduisant, voire supprimant les discordances entre leurs capacités, leurs besoins et leurs souhaits, d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement, d'autre part.

L'accessibilité requiert la mise en oeuvre des éléments complémentaires, nécessaires à toute personne en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux, services, produits et activités. La société, en s'inscrivant dans cette démarche d'accessibilité, fait progresser également la qualité de vie de tous ses membres ».

### Les 4 piliers de la loi n°2005-102 du 11 février 2005

#### 1 - L'accessibilité pour tous sans exclusion

La loi prend en compte toutes les formes de handicap : moteurs, sensoriels, cognitifs, psychiques. Elle concerne les personnes handicapées, les personnes à mobilité réduite, y compris de manière temporaire.

#### 2 - L'accessibilité de l'ensemble de la chaîne des déplacements

Pour la première fois, une loi considère de façon intégrée le cadre bâti, les espaces publics, la voirie, les systèmes de transport et leur inter-modalité. L'enjeu est bien d'éliminer tout obstacle, toute rupture dans le cheminement des personnes atteintes d'une quelconque déficience.

#### 3 - Des changements progressifs jusqu'en 2015

La loi prévoit des objectifs de mise en oeuvre selon un calendrier jusqu'en 2015.

#### 4 - Une accessibilité concertée

La loi est le fruit de la concertation avec les associations représentant les personnes handicapées.

Celles-ci sont régulièrement entendues au sein des différentes instances créées pour la mise en oeuvre de la loi.

La mise en oeuvre de la loi est évaluée tous les trois ans lors de la Conférence nationale du handicap mise en place en 2008, laquelle est suivie d'un rapport du Gouvernement au Parlement.

## **Journée territoriale de l'accessibilité dans le département de l'Aisne**

### **14h00 : Séance plénière**

Introduction de M. le Préfet

Présentation de l'organisation de la ½ journée par M. Roussel, directeur départemental des territoires

Présentation du cadre institutionnel et de ce qui a été fait dans l'Aisne par M. Carrot, directeur départemental des territoires adjoint

Débat sur l'importance de la gouvernance co-animé par M. Desallangre, député de l'Aisne et Président de la communauté de communes de Chauny Tergnier, et M. Lespine, chef de l'unité Réglementation Bâtiment Accessibilité, DDT

### **15h00 : Ateliers thématiques en co-animation « Etat » / « Invité »**

#### **Atelier 1 : L'accessibilité du cadre bâti (bâtiments d'habitation, ERP, ...)**

*Animateur « Etat » : M. Sagnard, chef du service Urbanisme Habitat, DDT*

*Animateur « Invité » : Mme Binet, OPAL*

#### **Atelier 2 : L'accessibilité de la voirie et des espaces publics**

*Animateur « Etat » : M. Boyer, chef du service Expertise et Appui Technique, DDT*

*Animateur « Invité » : M. Potart, Vice Président de la Communauté de Communes du Pays de la Serre et maire de la commune d'Autremencourt*

#### **Atelier 3 : L'accessibilité des services de transport collectif**

*Animateur « Etat » : M. Risbourg, chef du service Sécurité Routière, Transport Education Routière, DDT*

*Animateur « Invité » : M. Lautier, chef du service des Transports au Conseil Général de l'Aisne*

### **16h00 : Pause**

### **16h15 : Restitution des ateliers**

Par les animateurs de chaque groupe

Conclusion du directeur départemental des territoires ou vidéo de Mme la secrétaire d'Etat

Mot de clôture de M. le Préfet

### **17h00 : Clôture**